

II. PAIX DE DIEU OU GUERRE DES PRINCES ?

Le concile aquitain de 998 donne un temps l'illusion que la succession de Guy est assurée et que le mouvement continue sans lui, mais la même année tout s'écroule avec la sentence romaine de condamnation de l'élection « irrégulière » d'Étienne ¹. Le clan angevin est désorienté ; privé de son chef véritable, Guy, qui était le garant d'une certaine idée ecclésiastique de la réforme, il voit ses espoirs à nouveaux contrés. Nul ne peut plus nier les implications politiques de la Paix, et on est bien obligé de suivre son devenir en corrélation avec l'événementiel, sans doute fastueux, mais seul capable de montrer l'imbroglio des amitiés et des inimitiés qu'il suscite. Les progrès hasardeux des partisans de la Paix de Dieu se trouvent soumis aux aléas de la conjoncture politique et aux manœuvres des grands ; on assiste depuis les débuts du mouvement à une alternance lassante de victoires et de défaites successives. On a même l'impression que plus on parle de Paix, plus le climat de guerre est tendu entre les princes, comme si cette Paix était l'apanage des uns, (ou plutôt leur alibi) et du coup servait de prétexte à faire enrager d'autant les autres, leurs ennemis. Les menées des Angevins peuvent bien apparaître comme le gage du renforcement de la Paix, c'est en fait cette Paix qui est devenue le gage de leurs efforts et de leurs combinaisons. Désormais, ce n'est plus aux heurs et malheurs du mouvement que nous assistons, mais à une véritable partie d'échecs où ne manquent ni les tours des cités comtales et des châteaux, ni les fous qui marchent obliquement (— les évêques —, sauf le respect), ni la reine, ni le roi... partie où l'obstination des Angevins n'a d'égale que la résistance farouche de leurs adversaires. La lutte va être exposée ici en deux temps, deux périodes chronologiques : De 1002 à 1012, c'est l'offensive des Angevins pour regagner le terrain perdu, tant sur le plan des alliances matrimoniales que sur celui des dignités épiscopales ; c'est le retour des Angevins, l'offensive, suivie d'un coup d'arrêt brutal. De 1013 à 1016, c'est la *chute finale*, qui se traduit par la perte successive des évêchés et des comtés, pièces maîtresses du jeu qui marque la fin de l'hégémonie angevine en Auvergne.

§ 1. — LE RETOUR DES ANGEVINS (1002-1012)

Malgré l'humiliation de 998, les Angevins peuvent continuer à jouer leur plan politique. Au même concile romain, on a enjoint au roi de renoncer à sa parente Berthe. Robert, finissant par céder aux injonctions pontificales, délaisse sa concubine et fait à présent un nouvel appel du pied au clan méridional. Voilà que la conjoncture redevient favorable aux Angevins. Vers 1002, Robert épouse solennellement Constance d'Arles, fille du défunt marquis Guillaume de Provence et d'Azalaïs ². On peut se demander ce qui pousse une fois de plus, le roi de France, somme toute personnage encore puissant, à aller chercher pour femme la fille d'un prince éloigné dans une région étrangère au royaume. Pourquoi les Capétiens (Henri de Bourgogne, Robert ...) comme leurs prédécesseurs prennent-ils des épouses méridionales, alors qu'on nous dit que ce sont des gens du Nord ³. La

¹ R.H.F., X.535. LABBE, IX, col. 772. *Stephanus sancte Vallavensis ecclesim dictus episcopus ut orni ordine sacerdotale careat... eo quod a Widone vivante episcopo avunculo et prwdecessore suo sit electus sine cleri et populi voluntate ac post ejus mortem a duobus tantum episcopis non comprovincialibus (?) sit ordinatus... Ut clerus et populus civit. Vellavorum licentiam habeant eligendi episcopum judicature est. Ut electus a domno Papa consecratur episcopum jildicatum est. Ut rex Robertus Stephanum Widonis quondam Vallavorum nepotem juste damnatum et depositum nullummodo fuisse præsumat nec ei prmtere auxilium judicatum est sed ut cleri et populi faveat electioni, solus sibi levita subjectione decretum est.* Le chroniqueur anonyme de Saint-Pierre du Puy se garde de relater ce concile, ultime « bavure » posthume du règne de son héros, et il omet de manière significative de nous parler du successeur légal, de Guy, Téotard (Sch. CCCCXIX).

² En septembre 1001, Berthe a cessé d'être reine. (PFISTER, *op. cit.*, p. 65). L'excommunication du pape Grégoire V (mort le 18 février 999 et remplacé par Gerbert d'Aurillac) n'y est finalement pour rien. Le roi agit seulement par stratégie politique. Cf. DUBY, *Le chevalier, la femme et le prêtre*, Paris, 1981, pp. 83-91 : « Déçu (de l'attitude des Blois), le souverain décida de revenir à l'amitié angevine (En changeant de femme). C'était ainsi que souvent se renversaient les alliances. » En 1001, Constance est encore en Arles (POLY, *Catalogue....* n° 64 et 55). En 1002, Robert confirme la fondation de Graçay sur demande de Foulque Nerra (DEVAILLY, *op. cit.*, p. 128, n. 1). Constance est épousée avant 1003 (diplôme du 25 août pour Saint-Pierre de Melun).

³ *Mir. S. Bernardi*, éd. DE CERTAIN le roi a passé la Loire pour aller chercher Constance. L'alliance entre le Midi angevin et la royauté « bourguignonne » est renforcée par le mariage du comte Guillaume de Provence, frère de Constance,

réponse est simple -. comme en 980 avec Azalaïs, en épousant Constance le roi ne se lie pas seulement aux Provençaux mais à tout le Midi, *condominium* que régente Azalaïs des Alpes à Toulouse, par parents et enfants interposés, (tout au moins en apparence, comme l'échec de 982, l'a déjà montré). Le mariage de Robert et de Constance est un nouvel essai conjoint de la royauté et des princes du Midi de consolider une puissance chancelante. Une fois de plus, on espère tenir (encore) les châteaux ⁴. Les Méridionaux s'installent au Palais. La reine (Constance) y amène beaucoup d'hommes du Midi. Il en vint de toute l'Aquitaine et spécialement d'Auvergne, où sa mère s'était mariée en premières noces. Ces hommes, en affluant vers le Nord, y apportèrent des vêtements et des mœurs qui y étaient inconnus auparavant ⁵. Raoul Glaber nous a décrit leur arrivée envahissante et mal vue des gens du Nord :

« Ils négligeaient les armes et les chevaux ; ils se faisaient couper la chevelure à mi-tête ; ils étaient rasés à la manière des histrions ils portaient des bottines et des chaussures indécentes » ⁶.

Comme le jeune Louis V vingt ans auparavant, le roi abandonnait pour des coutumes étrangères celles, de son pays. Tout semble marcher à nouveau pour le clan d'Azalaïs qui remonte en première ligne ; on retrouve la politique. Ces années de répit qui suivent le millénaire, la comtesse et les siens les mettent à profit pour tenter de réparer les brèches ouvertes dans leur e autorité ». En Provence on les voit se serrer les coudes ⁷. En Velay, c'est sans doute à la même époque qu'ils font installer sur le siège épiscopal bientôt vacant à la mort de Téotard (l'évêque qui avait remplacé le « simoniaque » Étienne) un de leurs fidèles, Frédol, de la Maison d'Anduze ⁸. L'humiliation de 998 est oubliée. C'est aussi alors qu'on assiste à un essai de reprise en main de la Paix de Dieu, un temps laissée de côté. Les Provençaux sont parmi les premiers des princes à la récupérer. Déjà à Narbonne, ils étaient là, entourant l'archevêque et l'aidant à lutter contre ces nobliaux qui sèment le désordre ⁹. À Psalmody-Saint-Gilles, en 1003 ou 1004 se tient un concile des évêques de la région de Nîmes sur la réédification du monastère. Y assistent de nombreux nobles, au premier rang desquels la comtesse Azalaïs, ses fils les comtes Guillaume (de Toulouse), Pons (de Gévaudan), Guillaume et Roubaud (de Provence) ¹⁰. En 1005, l'assemblée qui se tient à Marseille pour l'abbaye de Saint-Victor sous la présidence de l'évêque Pons et des mêmes princes (hormis Pons de Gévaudan) a elle aussi avec ses évêques et archevêques l'allure d'un concile de Paix, typiquement provençal cette fois. C'est aussi en même temps un retour de Cluny qui s'annonce, car Saint-Victor de Marseille, c'est Cluny ¹¹. La Paix

avec Gerberge de Mâcon, fille du comte Otte-Guillaume, [Avant 1009 (POLY, *Catalogue*, n. 72)] et par celui d'Azalaïs, sœur de Guillaume et de Constance avec le comte Lambert de Chalon. En 1005, Eudes II aurait convolé en secondes noces avec Ermengarde d'Auvergne. Réponse stratégique aux mariages capétiens ?...

⁴ Est-ce le roi qui accorde l'abbatiale de Brioude aux Angevins (Br. Liv, mars 999, Pons et Bertrand, cités en tête des dignitaires, comme il était de coutume de faire pour l'abbé) ou bien l'ont-ils eux-mêmes confisqué dès 982 (*supra*, chap. 1^{er}, p. 94 n. 220) pour le rendre après 1011 (n. 130 *infra*).

⁵ PFISTER, *op. cit.*, p. 65.

⁶ *Historia*, lib. III, 9, éd. PROU, Paris, 1886, p. 89, trad. PFISTER, *op. cit.*, p. 65. *Olim igitur circa millesimum incarnati Verbi annum, cum rex Rotbertus accepisset sibi reginam Constantiam, a partibus Aquitaniv in conjugem, cæperunt confluera gratia ejusdem reginm in Francium atque Burgundiain ab Arvernia et Aquitania homines omni levitate vanissimi, moribus et vestes distorti, armis et equorem faleris incompositi, a medio capitis comis nudati, histrio-IM. more barbibus rosi, caligis et ocreis turpissimum fidei et pacis fœdere omni vacui.* Voir aussi BOUCHE, *L'Aquitaine*.... p. 465. Sur la question des modes, PLATELLE, *Le problème du scandale : les nouvelles modes masculines aux XIe et XIIe s.*, Rev. belge de philo. et d'hist., 1975, p. 1071.

⁷ POLY, *op. cit.* Ci-après...

⁸ Frédol, que la G.C., ne voit apparaître qu'en 1016, est sans doute déjà en place dès 1004. Fils de Bernard « le Velu » et de sa première épouse Ermengarde, il a dû naître vers 980 ? C'est certainement lui qui assiste au concile de Saint-Gilles de 1003/4 et que l'archevêque Ermengaud de Narbonne cite dans son testament des environs de 1004 (n. 98 *supra*). Sur le silence du chroniqueur de Si. Pierre du Puy, qui passe de l'année 996 (mort de Guy) à 1016 (première apparition de Frédol), cf. *supra*, n. 107.

⁹ *Supra*, p. 427.

¹⁰ POLY, *Catalogue*.... no 63. *La Provence*, p. 73. Sont présents les évêques de Nîmes, Uzès, Le Puy (Frédol), Lodève et Maguelonne.

¹¹ POLY, *ibid.*, n° 65 et *La Provence*, p. 73.

de Guy devient insensiblement la Paix des princes : à Vienne, l'archevêque fait prêter serment au comte Humbert aux Blanches Mains ¹², tandis qu'à Poitiers le duc d'Aquitaine récupère la Paix à des fins politiques ¹³.

En 1008, le feu est de nouveau remis aux poudres entre la royauté et le Midi. La cause en est le meurtre du comte Hugues de Beauvais, fidèle des *Blouis*, palatin et ami intime du roi Robert, meurtre perpétré par des protégés du comte d'Anjou ¹⁴. Constance accusait Hugues d'attiser la haine entre elle et son mari ¹⁵. Ce dernier la néglige (immédiatement) et songe à reprendre Berthe : en 1009 ou 1010 il entreprend un voyage à Rome pour demander annulation de son mariage ; Berthe l'accompagne ¹⁶. C'est sans doute un nouveau prétexte au déchaînement de violences qui continuaient de se manifester dans le pays. Il est encore une fois tentant de penser que ces violences ne sont que les conséquences, les contrecoups des aléas de la grande politique et de la détérioration des relations entre la royauté et le Midi. On sait qu'en fait il y a beau temps que les sires ne se préoccupent plus des affaires des princes : tout juste celles-ci leur servent-elles d'alibi. Les violences ne connaissent pas de trêves, sauf de brèves accalmies... Bernard d'Angers, l'auteur du *Livre des Miracles de Sainte-Foy*, est un témoin précieux des événements belliqueux de ces années. C'est à cette époque qu'il entreprend son voyage qui le mène d'Angers à Conques à travers l'Auvergne et le Velay. Il débute son récit par la relation de la guérison miraculeuse de deux hommes, un prêtre et un chevalier, violemment privés de la vue. C'est bien alors une véritable guerre civile qu'il nous décrit pour l'Aquitaine. On y voit l'évêque de Clermont Bégon, dépouillant son abbaye de Conques pour payer la rançon de son neveu Hugues de Calmont, lequel a été blessé et capturé *in bello publico* par son cousin au château de Gourdon où il mourra peu avant son oncle, en 1010 ¹⁷. On y découvre le *triste sire* Amblard de Nonette et ses *milités* ravageant la Planèze de Saint-Flour et pillant le monastère d'Indiciac qu'il avait récemment donné à Cluny ¹⁸. On y retrouve tous les types de violences caractéristiques de ces guerres que nous avons déjà décrites ¹⁹. Même chose en Languedoc à la même époque : à Agde, à Béziers, en Catalogne, à Poitiers, et bien sûr dans le Val de Loire (guerre entre Foulques et Eudes II). Les années 1010-1011 voient un arrêt passager des violences. Une trêve intervient chez les grands : Le pape Serge IV a refusé d'accéder à la demande de divorce du roi Robert, et celui-ci, à son retour de Rome, revient à Constance ; grâce à ses prières à saint Savinien, elle reprend de l'ascendant sur le monarque ²⁰. En Aquitaine également, tout semble s'apaiser : le duc Guillaume est dit maître de toute la province, tandis que les comtes de Rodez et d'Anjou partent en pèlerinages expiatoires à Jérusalem ²¹. En Auvergne même, c'est la réconciliation entre les (vi)comtes de Clermont et les comtes de Brioude-Gévaudan ²² : le fils de Pons, le jeune Étienne, est promu évêque de Clermont en remplacement de Bégon ²³. Les deux familles jadis ennemies et leurs fidèles se retrouvent ensemble, et elles restituent

¹² HUBERTI, *Studien zur... Gottesfrieden...*

¹³ Cf. *supra*, p. 424. Concile de Poitiers de 999-1000 ou plutôt 1011-1014. HOFFMANN, pp. 31 et ss.

¹⁴ GLABER, *Historia*, III. 3 ; LEMARIGNIER, *Le gouvernement...*, p. 58. Le synode de Chelles du 16 mai 1008 évoque l'affaire, en présence de l'archevêque Dagbert. Cf. la lettre de Fulbert de Chartres réprimandant le comte d'Anjou et prêchant la modération : *R.H.F.*, t. X, p. 476.

¹⁵ PFISTER, *op. cit.*, p. 66.

¹⁶ *Ibid.*, p. 68.

¹⁷ *Mir. S. Fid.*, II, 5. Bégon et son neveu sont mai vus des moines. L'abbaye est en fait contrôlée par le comte de Rodez (*abbicomes*) avec lequel les Calmont ne s'entendent guère.

¹⁸ *Ibid.*, I.33. Cf. texte *supra*, p. 388 et n. 277.

¹⁹ Cf. *supra*, pp. 367/8, typologie des violences...

²⁰ PFISTER, *op. cit.*, p. 70. DUBY, *op. cit.*

²¹ (*Guillelmus*) *totius tunc temporis Aquitanie monarchus*. RICHARD, *Hist. des comtes de Poitou*, Paris, 1903, I, p. 254. Il est présent avec Robert et Eudes à Saint-Jean d'Angély (1010). Le duc épouse une Gasconne...

²² Sur les luttes intestines de la fin du Xe siècle, cf. *supra*, chap. I, *in fine*. Pons est dit *comes gabalitanensis telluris et forensis patriæ*. Il peut déjà invoquer son ascendance maternelle ou son mariage avec la comtesse de Forez pour justifier son titre comtal (comme Bernard d'Anduze est dit marquis). Mais il est aussi reconnu comme comte d'Auvergne, *comes arvernensis* : *SCh. CCCXX*, LABBE, *Concilia*, IX.864, col. 908 et *infra*, n. 142 *in fine*. *M.P.A.*, XIV).

²³ Pour l'identification d'Étienne, cf. son assassinat, ci-après, p. 438.

ce qu'elles ont usurpé à l'Église²⁴. C'est sans doute à ce moment que le duc d'Aquitaine, poursuivant sa politique religieuse, réunit à nouveau un concile à Poitiers pour « restaurer la paix et la justice » ; les dispositions de cette assemblée prouvent bien qu'il s'agit là encore d'une récupération habile de la Paix pour mieux l'aménager à son profit et reprendre en main les pays d'Aquitaine insoumis²⁵. C'est aussi, dans le nord la Paix Royale, avec le concile d'Orléans, tenu vers 1010-1011²⁶. Mais la trêve, si trêve il y a, va être précaire... la fin des Angevins approche.

§ 2. — LA CHUTE FINALE (1013-1016)

En effet, la guerre reprend. En Auvergne, c'est une autre source hagiographique, la *Vita Amabilis* qui nous renseigne cette fois²⁷ ; elle fait allusion à des événements du début du XI^e siècle et notamment à un conflit opposant le comte Guillaume de Poitiers à l'évêque Étienne de Clermont. Il ne peut s'agir que de Guillaume le Grand et d'Étienne III, dont l'opposition s'explique par le contexte le comte Guillaume voyait d'un très mauvais œil l'ascendant que prenait Étienne et les siens (les « Angevins ») sur les Auvergnats et notamment leurs fidèles vicomtes de Clermont ; cet ascendant n'était-il pas contraire à la politique de réunification du duché que Guillaume poursuivait ?... La *Vita* dit en effet :

« l'évêque Étienne s'est associé presque tous les Aquitains (entendons les Auvergnats), et soutient une cause adverse (celle du roi à sa grande fureur (du comte) »²⁸.

Elle poursuit .

« ceux qui soutenaient le comte et qui avaient eu bien des malheurs après avoir rompu leurs amitiés (ils auraient dû soutenir Étienne)²⁹ excitaient son esprit à la colère ».

La suite — entrée du comte-due en Auvergne, prise de nombreux châteaux — est-elle légende, réminiscence des campagnes du début du X^e siècle ou relation vraie d'une guerre dont nous ne savons rien ?³⁰. Nous l'ignorons. Cette nouvelle guerre d'Aquitaine, on la devine en tout cas à travers certaines graves affaires qui agitent la province au même moment. Les violences qui continuent à troubler le Rouergue et le Languedoc, pour parlantes qu'elles soient, n'en sont cependant pas la

²⁴ Br. 331 (26 février 1011) restitution de Faverolles. *Poncius comes Gabalitanensis telluris et Forensis patriæ... pro animabus genitorum suorum Stephani et Alaiz, et uxoris ejus Theotbergæ, et filiorum ejus Stephani et Poncii, vel fratrum ejus Bertrandi et Willelmi, et nepotum ejus Stephani, Rotberti et Willelmi... reddidit Deo et cedit sancto Juliano aliquid... ecclesiam Langat cum appenditiis... et in comitatu Gabalitensi aliam ecclesiam Favairolas, cum omnibus decimis et decimis sive oblationibus vel sepulturis ibidem conferentibus... et in vicaria Bridatense, non longe a loco martyris, villam Colide cum campis, pratis... Manu propria firmavit et designavit comitissa Teotberga pro anima senioris sui Pontii comitis et pro animabus filiorum suorum... (Stephanus vicecomes Robertus vicecomes, Willelmi fratris ejus, Amblardi, Willelmi, Geraldii prmpositi, Beraldi prmpositi)... anno jam pene finito decimo post millesimum, indictione 9, pacta 14, mense, feb., feria 2, luna 20, sub imperio Rotberti clarissimi regis Fr. sive Aq.*

²⁵ Cf. POLY, BOURNAZEL, *op. cit.*, p. 235 (qui datent de 1011-14), HOFFMANN, *op. cit.*, p. 31, BONNAUD-DELMARF, *op. cit.*, datant 1011-1014 ; cf. aussi *supra*, p. 425.

²⁶ HUBERTI, *op. cit.*

²⁷ Ed. MORAND, *L'abbaye de Saint-Amable de Riom*, M.A.C., 1930, 21 série, t. 29, pp. 325-336.

²⁸ pp. 336-336 (*lectiones*, IV-VIII) (et surtout VI-VII) : *Dereliquerunt cito viam pacis... Sed ipse (Stephanus episcopus) regem omnipotentem se misericorditer protegentem pro armis habebat et in illo ubique vincebat. Denique reddentes mala pro bonis, Vilelmmum comitem Pictaviensem simul et Aquitanicum adversus illum inflammaverunt... Reec enim invidix et odii fames ercut Vilelmo contra dominum Stephaniim quod ipse omnes Aquitanos ita sibi copulaverat quo sibi magis pareront quam illi, sequendo hiinc plurimi, istum vero pauci. Unde et ipsi qui tunc partibus ejus, versis in contrarium causis, favebant ruptis amicitiiis animum ejus ad iras moverant. Ipse quippe comes fidem promiserat et fædus cum eo quod non servavit pepigerat...*

²⁹ Les malheurs en question sont sans doute les revers subis et les victimes conséquentes. C'est peut-être au cours de ces luttes que le vicomte Guillaume trouve violemment la mort, entre 1011 et 1016.

³⁰ *Ibid.*

meilleure expression ³¹ ; autrement significatives sont les secousses qui agitent certaines cités épiscopales, et qu'on peut évidemment mettre en relation avec l'affaire de Clermont. À Bourges comme dans la cité des Arvernes, un conflit éclate en 1013, à la mort de l'archevêque Dagbert, et se présente comme un écho de la guerre en Berry : le candidat du roi, son demi-frère bâtard l'abbé Gauzlin de Fleury, clunisien (ce qui est important) se voit refuser l'entrée de la cité par les habitants et le vicomte Geoffroi. C'est bien le parti aquitain qui s'oppose au parti du roi, comme à Clermont ³². Mais c'est à Clermont que l'affaire prend le plus mauvais tour. La violence y atteint son paroxysme avec un incident dont le retentissement se fait encore entendre vingt ans plus tard, au concile de Limoges de 1031 : l'assassinat pur et simple de l'évêque Étienne ³³. Ce qui prouve que « l'incident » s'inscrit dans le cadre de la bataille entre « nordistes » (les Clermont, *accessoirement* fidèles du duc d'Aquitaine) et « sudistes » (les Angevins *accessoirement* partisans du roi) c'est que sitôt le forfait commis, les vicomtes s'emparent de la ville et du titre comtal et placent l'un des leurs sur le siège épiscopal laissé vacant par le trucidé ³⁴.

Preuve supplémentaire : l'assassinat est lié, sinon conséquent, au divorce du comte Pons. En effet, celui-ci, sans doute par stratégie politique, envenime le conflit en répudiant Thiberge de Forez pour prendre Légarde, fille du défunt comte de Rodez autre ennemi du Poitevin, ceci toujours vers 1012 ³⁵. C'est en allant rendre visite à sa nouvelle marâtre que l'évêque Étienne trouve la mort, et c'est conjointement que les deux scandales (meurtre et divorce) sont évoqués à Limoges ³⁶. Quant au meurtrier d'Étienne, de fortes présomptions en font un fidèle des Clermont ³⁷. Enfin, une charte de Brioude, postérieure de quelques dizaines d'années, évoque une certaine guerre d'Étienne le Blanc, au

³¹ Cf. BONNASSIE, *op. cit.*, notamment l'affaire du litige opposant les membres du lignage comtal de Rouergue-Toulouse, de celui de Carcassonne, et l'abbaye de Conques (p. 31 et n. 56). MAGNOU-NORTIER, *La société...*, pp. 277-278.

³² DEVAILLY, *op. cit.*, pp. 138-139, et LEMARIGNIER, *op. cit.*, p. 52, n. 47. Dagbert est mort, curieusement, à Massay ! (*G.C.*, II, col. 38). A Limoges, aussi, le flou qui règne dans la liste épiscopale à la disparition de l'évêque Hilduin, en 1012 également, est pour le moins révélateur de la crise (*G.C.*, t. II).

³³ *Ann. Masc. (M.G.H., SS., II, p. 169) a, 1013 : hoc (anno) et Stephanus episcopus ad Legardam materteram suam latenter interfecitur et Rod. moritur.* LABBE, *concilia*, IX. 864, col. 907 (n. 142 *infra*).

³⁴ De même qu'il est difficile d'imaginer un meurtrier du même clan que l'évêque assassiné, de même il est impossible que le nouvel évêque, qui s'acharne contre Brioude et son comte, soit du Sud. Il y a bien deux évêques homonymes. Cf. ci-après, n. 142.

³⁵ La répudiation intervient après février 1011 (*Br.* 331) et avant 1013. Mais Thiberge est encore vivante (*Mir. S. Fid.*, I.2, éd. BOUILLET, pp. 19-20 et n. 1). Pour l'identification de Légarde : c'est à Rodez que meurt Étienne (n. 139). Légarde est un nom rouergat (cf. *supra*, chap. 2) ; c'était celui de l'épouse du comte Borrel II de Barcelone (D'ABADAL Y DE VINYALS, *Els primers comtes catalans*, Barcelone, 1961, p. 306 et p. 324, n. 4) sans doute la tante de notre Légarde, ainsi fille (ou petite fille) du comte Raymond II (v. 1008). Pour l'évocation du divorce à Limoges, cf. texte ci-après.

³⁶ LABBE, *concilia*, IX.864, col. 907 : *De homicidis vero dictum est : ut si quis voluntarius et non per necessitatem, fecerit homicidium et postea monachus fuerit factus, ad gradus altaris promoveri non potest... Nam ille, qui adhuc vivens est, qui Stephanum episcopum dolo occidit, cum non inveniret pro tanto crimine poenitentiam, Cluniacum caenobium petiit, monachus ibi effectus est. Qui legere et cantare tamquam peritus clericus sciens ab Odilone abbate cogitabatur offerri episcopo ad gradus altaris. At prudenter tractans venerandus abbas, literis directis ad Papam Romanum, consultum expostulabat, et crimen monachi intimat, qui apostolus talia remandat : impossibile est talem ad aliquem gradum provehi.*

Ibid. col. 908 : *Ad haec venerandus Engelricus canonicus S. Mariae Aniciensis ecclesie cepit explicare dicens : Stephanus arvernensis pmsul ante hos annos Pontium comitem arvernensem excommunicatione obstrinxit pro uxore legitima quam dimiserat et aliam duxerat.*

³⁷ On sait qu'il vit encore en 1031, et que clerc il n'a jamais pu être prêtre enfin, qu'il s'est réfugié à Cluny où il est moine (*supra*, n. 142). Il y a fort à parier qu'il s'agisse de ce moine Téotard qui donne à Cluny après 1012 (*CLU.* 2408) *pro perpetratis delictibus pluribus*. Voir aussi, entre 984 et 1007, ce clerc Téotard qui unit à Savigny le *monasterium Tirniacense* dédié aux saints Sauveur et Symphorien (Sav. 646) ; fils des fameux Étienne et Ermengarde d'Huillaux (cf. *supra*, chap. 2), il a usurpé les riches domaines cédés par ceux-ci (*CLU.* 2135), et l'affaire a même été évoquée par le pape (M.P.A., XI, lettre de Benoît VIII, après le 18 mai 1012. Cf. n. 195 *infra*). Sans doute l'évêque Étienne a-t-il payé de sa vie la condamnation de Téotard. Ajoutons que la famille de Téotard a des intérêts fonciers en Brivadois, et qu'elle est celle de l'évêque du Puy du même nom. Elle est alliée aux Clermont et se fonda dans les Thiers, curieusement grands donateurs à l'Église... dans les années qui suivent. *G.C.*, II, *Instr.*, col. 75, *CLU.* 2006 et 2682, A.D.P.D.D., 3G, A.18, sac 1, e 10.

cours de laquelle un évêque Étienne aurait incendié Brioude ³⁸. On peut avancer qu'il s'agit de notre affaire : Étienne le Blanc, c'est -Étienne III « de Gévaudan », à cause de qui éclate le conflit, d'une certaine manière. L'évêque Étienne incendiaire ne peut être qu'un ennemi des Angevins qui tiennent Brioude, et c'est donc son successeur et homonyme Étienne IV « de Clermont » ³⁹. L'offensive militaire se double d'une action diplomatique : l'excommunication immédiate de Pons pour son divorce par le nouveau prélat ⁴⁰. On le voit, les traces des combats sont rares, parsemées et évasives. Leur recouplement nous fournit tout de même quelque suite logique. C'est dans les années 1010-1013 qu'ont lieu les événements en question. Si le meurtre d'Étienne, en 1013, frappe les esprits et nous révèle l'importance des haines et des enjeux, il est suivi trois ans plus tard par un autre meurtre encore plus retentissant : celui du comte Pons. C'est encore une fois le *livre des Miracles de Sainte-Foy de Conques* qui nous rapporte incidemment le fait, au début du récit d'une donation de la comtesse de Toulouse à l'abbaye rouergate. Pour situer la bienfaitrice, Bernard nous précise qu'« il s'agit d'Arsinde, épouse du comte Guillaume de Toulouse, le frère de ce Pons qui fut tué par ruse par son beau-fils Artaud » ⁴¹. Le mobile du crime s'explique aisément : Artaud, comte de Forez en puissance, a exécuté l'ex-mari de sa mère, la susdite Thiberge répudiée vers 1012 ⁴². C'est sans doute en 1016, ou peu après qu'il commet son forfait. Le 21 janvier de cette année, le comte fait sa dernière apparition comme témoin d'une donation de l'évêque du Puy ⁴³. L'événement, en même temps qu'il marque le deuxième sommet des violences de ce début du xi^e siècle auvergnat, est pour nous hautement significatif et même symbolique. Il va nous servir de conclusion à une époque. Cette année 1016, semblait pourtant bien commencer, et même augurer une nouvelle accalmie : Ses premiers mois nous offrent une série de chartes de donations et de déguerpissements des *seniores* de la province : en janvier, ce sont les *Thiers-Huillaux* qui donnent à Cluny et prolongent leur bon geste de 1011 ⁴⁴. Au Puy, la présence de Pons aux côtés de l'évêque Frédo et de ses chanoines est comme un signe de concorde annonciateur de temps paisibles pour le diocèse. Au printemps suivant, le repentir de Silvion de Fay devant l'abbé de Saint-Chaffre et celui des *Rochesavine-Thiers* devant le chapitre cathédral de Clermont et le vicomte nous font la même impression ⁴⁵. Mais dès avril, la bulle du pape Benoît VIII pour protéger les propriétés clunisiennes et punir leurs usurpateurs en partie auvergnats nous ramène à la réalité ⁴⁶. L'Église, en pleine action, revient à la charge et commence à reprendre le dessus ; car tout n'est pas fini, loin de là. Ces fameuses violences dont on charge les seigneurs, les châtelains, ce ne sont pas qu'eux qui en sont les auteurs et qui les entretiennent ; derrière se trouvent les/leurs *milités* aux dents longues. Au X^e siècle déjà, les « méchants voisins » contre lesquels devaient lutter Géraud

³⁸ Br. CLXXX (1053-1075) relatant des faits du temps du grand-père des donateurs : *Ego Bompar et Ugo qui fuimus filii Guigonis, et Eustorgius et Ebraldus qui fuimus filii Dalmacii, et Fulco et Durantus, qui fuimus filii alterius Dalmacii, vendimus unam hereditatem nostri-am, hoc est casales juxta muros sancti Juliani et juxta cellarium ejus et aprehendimus inde pretium factum LXX solidos. Advenerunt non de comparatione sed de donatione, set clerici sancti Juliani concesserunt Ugberto avo nostro ut maneat ibi TEMPORIBUS QUIBUS STEPHANUS EP(ISCOPUS) ARSIT BRIVATAM PROPTER GUERRAM STEPHANI BLANCI...*

³⁹ Le surnom de Blanc donné à Étienne (III) renforce l'identification. Il évoque les Angevins : Azalais comme sa fille Constance est surnommée Blanche (*Candida*).

⁴⁰ *Supra*, n. 142. Cf. aussi mal datée, la lettre du pape Benoît VIII à Étienne III évêque qui déclare qu'il n'a pas eu connaissance de son obstination dans le péché quand il a absout le comte d'Auvergne Pons et qu'en conséquence il annule sa sentence de pardon. (Cit. dans les actes du concile de Limoges de 1031, LABBE, IX, 906), MIGNE, P.L., 142, c. 1396. Cf. *infra*, n. 195.

⁴¹ I.19, *Arsendis, uxor Vuillelmi Tholosani comitis, fratris illius Pontii qui ab Artaldo, post hwc, privigno suo dolo interfectus faut...* et R.H.F., X, p. 379.

⁴² S'il en était besoin, un argument supplémentaire à la violence d'Artaud pourrait être fourni par les liens de parenté (et d'amitié) qui unissent les comtes de Forez et les *Clermont*, par la Bourgogne. Cf. donation à Cluny par le (vi)comte Guy de la cour de Beaumont en Bourgogne. *Supra*, chap. I, p. 94 et n. 222.

⁴³ Sch. CCCCXX. Pons est de toute façon mort en 1018, lorsque Bernard achève la rédaction du premier livre des *Miracles*.

⁴⁴ BALUZE, *op. cit.*, t. II, pp. 30-31, G.C., t. II, *Instr.* col. 75-77, M.P.A., XII.

⁴⁵ Sch. CCCXI. A.D.P.D.D., 3G, Arm. 18, sac A, c. 12, Robert « comte » (mars 1016, absolution des crimes d'Ambert ; crimes d'Aelias : *ibid.*, c. 13, 1017).

⁴⁶ M.P.A., XI et P.L., t. 139, col. 1601. HOURLIER, *op. cit.*, p. 82.

d'Aurillac ou plus tard l'abbé Géraud de Saint-Céré étaient souvent de petits potentats locaux belliqueux, tel cet Arnald dont nous parle la *Vita Geraldi*. Au début du XI^e siècle, ce sont vraiment ces *milites* qui à présent manipulent les grands et les poussent dans des actions qui peuvent apparaître hautement politiques, comme auparavant ces mêmes grands forçaient les princes territoriaux à l'action. Peu après, en 1019, le comte de Provence, demi-frère de Pons, meurt en pleine révolte provençale ⁴⁷ et Azalaïs a du mal à *tenir le cap*. Elle mourra sept ans plus tard à Montmajour, discrètement, mais sa mort est aussi l'acte de décès de la puissance de son clan ⁴⁸. On ne peut plus tenir en main le Midi.

C'est bien une période qui s'achève, celle des princes et des grands châtelains ; leurs calculs à long terme et leurs combinaisons de haute politique les ont perdus ; ils n'ont pas vu que le véritable pouvoir était à la base, hors de leur atteinte. Le fameux plan d'Azalaïs, réédité à la fin du X^e siècle, a encore une fois échoué.

Les Angevins n'étaient pas restés sur la déception de 982. Lorsqu'ils s'étaient sentis assez forts pour repartir, avec le succès de la Paix de Guy d'Anjou, ils s'étaient retournés de nouveau vers le roi, reprenant leur scénario. Mais ils ont été une fois de plus dépassés par les événements, et se sont trop compromis. C'en est fait de leur crédibilité et de toute façon de leur puissance. Mieux que la lointaine bataille que se livrent en juillet 1016 près de Poitiers le comte Foulque d'Anjou et son rival Eudes de Blois ⁴⁹, l'assassinat de Pons (peut-être d'ailleurs lié à la lutte) et la mort du comte Guillaume de Provence sont les justes échos des derniers efforts des princes et des grands châtelains. Les grandes luttes politiques entre Anjou et Blois, les conflits princiers perdent de l'importance. Ils n'ont de sens que par rapport aux violences locales qu'ils parviennent à nous révéler. Les heurs et malheurs de Pons et des siens ne sont finalement « instructifs » que dans la mesure où ils s'inscrivent dans une atmosphère de guérillas locales. Lorsque Pons est assassiné par son beau-fils, on peut y voir aussi bien un meurtre politique opposant les familles comtales de Brioude-Gévaudan et de Forez-Clermont qu'un solide règlement de compte, une *vendetta* à l'auvergnate. La situation sociale de Pons devrait déjà nous éclairer, lui qui, mettant son titre comtal en avant se targue d'être le descendant de l'illustre maison d'Anjou par sa mère la grande Azalaïs, mais qui, par son père le vicomte Étienne se trouve finalement bien proche de ses châtelains, sinon de leurs *milites*. Comme le prouvent les faits apparemment contradictoires de l'année 1016, ces *milites* continuent plus que jamais leurs exactions, tandis que les grands donnent à l'Église, ou qu'ils paient de leur vie leur participation malhabile au désordre. La suite des événements confirmera le paradoxe de la « duplicité complice » des *seniores* : leurs appels à l'Église, — ils vont être nombreux avec les *Thiers*, les *Mercœurs*, et autres familles châtelaines — et en même temps leur adhésion plus ou moins spontanée au nouvel ordre social. Ce n'est pas pure coïncidence si c'est à cette époque que certains des plus grands des *principes* tels, les *Montboissier* ou les *Anduze*, acceptent le titre de *miles* : compromission ou acceptation volontaire, leur survie en dépend ⁵⁰. Cette année 1016 n'est pas une fin en soi, mais bien plutôt une date charnière. On peut voir comme un symbole dans l'ultime apparition du comte Pons, à l'assemblée du Puy où Frédo, devant ses chanoines, fait une donation à l'abbaye de Saint-Pierre du Puy, fondation de Guy d'Anjou : c'est à une passation de pouvoir qu'on assiste : le chef auvergnat du clan des princes se retire pour laisser la place. Frédo, dont c'est — ironie de la documentation — la première apparition officielle connue est certes un prélat méridional et lié aux Angevins, mais c'est surtout un homme nouveau, issu du milieu châtelain (comme Odilon de Cluny), et le représentant d'une nouvelle Église.

Les sièges épiscopaux vont être maintenant occupés par les cadets des familles châtelaines et non plus par des princes, et ces familles châtelaines vont se retrouver seules avec Cluny. C'est parce que les princes ont échoué et n'ont su maîtriser le tumulte qui dure depuis trop longtemps, c'est parce qu'il n'y a plus de recours, que les châtelains les plus lucides, ou ce qu'il en reste, se tournent à nouveau

⁴⁷ Cf. POLY, *La Provence*.... pp. 174-175, et n. 22.

⁴⁸ *Supra*, chap. 1, p. 88.

⁴⁹ HALPHEN, *le comté d'Anjou*.... pp. 33 et ss.

⁵⁰ *Supra*, chap. 4, pp. 381-382.

vers l'Église. Ils lui demandent de reprendre en main la situation, et notamment de relancer la Paix, à laquelle ils adhèrent maintenant.

La première Paix, avec Guy d'Anjou et les princes, était dirigée contre eux, les châtelains les *seniores* ; à preuve l'assemblée vellave de Laprade, ou le concile « anti-Polignac » de Saint-Paulien. La seconde, qui deviendra trêve, sera dirigée contre les chevaliers et les petits hobereaux. Elle sera soutenue par les familles châtelaines jadis récalcitrantes, et ce sera la paix de Cluny, la paix des moines et non plus d'évêques liés aux princes. Lorsque la Paix réapparaît dans les années 1020-1030, les protagonistes vont en être désormais les moines de Cluny, avec au premier plan Odilon de Mercœur, justement issu d'une famille de grands châtelains auvergnats, et qui va devenir le « roi Odilon » dont se moque Adalbéron ⁵¹. Nous n'avons pas à continuer la suite de l'histoire de la Paix, qui de ce fait n'est plus auvergnate. Nous allons simplement montrer, pour terminer, que ce lourd héritage de la Paix que reprennent les clunisiens, ils n'ont pas pu, ou pas voulu, dans un premier temps, le supporter seul. Une dernière fois, ils ont essayé de faire appel à la royauté ; la preuve en est le voyage que va faire à leur instigation dans le Midi, Robert le Pieux ; dernier grand voyage du roi qui est plus qu'un voyage. Il a tellement l'allure d'un exploit, pour les contemporains, qu'il acquiert, à peine le roi mort, un aspect légendaire. Ce n'est plus le voyage d'un roi, mais le pèlerinage d'un saint.

III. LE VOYAGE-PÈLERINAGE DU ROI ROBERT II LE PIEUX DANS LE MIDI AQUITAIN

c Il nous plaît de poser le pied dans une région plus élevée que celle où nous avons jusqu'ici pénétré, nous hâtant pour la décrire, vers la mort glorieuse de celui que, par les éloges véridiques et non mensongers nous oserons recommander à Notre Seigneur... Mais puisque nous n'avons pas encore raconté certains actes de son admirable conduite... il reste, après les avoir révélés, à ne pas négliger de relater (sa) très sainte mort » ⁵².

C'est par cet exorde contourné que le moine de Fleury Helgaud commence le dernier développement de son récit de la vie du roi Robert, son contemporain ⁵³ et l'objet de sa fervente admiration ⁵⁴. Terme du discours d'Helgaud, la mort de Robert est pour lui une apothéose, l'apothéose d'une vie qu'Helgaud réduit involontairement à un chapelet d'anecdotes édifiantes, réservant pour la fin « certains actes » à ses yeux les plus importants ; les deux points forts de cette espèce de « dossier de canonisation » ⁵⁵ qu'est la *Vita Rotberti regis*, la construction des églises de Dieu par Robert, et son grand pèlerinage dans le Midi. Voyage bien mystérieux. D'abord pareil qu'Helgaud y fait de Robert le premier des rois thaumaturges ⁵⁶ : habité par la vertu divine, le roi-pèlerin guérissait les plaies du signe de la croix, « car cette terre (le Midi) avait beaucoup de malades et surtout de lépreux » ⁵⁷. Ainsi, c'est dans ce Midi qui est en train de devenir aux yeux des « gens de France » étrange et étranger, dans cette terre qui est pour eux celle des idoles au regard fixe et des miracles véridiques ⁵⁸ que le roi de France inaugurera ses talents de guérisseur. Nul n'est prophète en

⁵¹ *Carmen...* Cf. *infra*, p. 452. Pour l'histoire de Cluny au XI, siècle, voir COWDREY, *The Cluniacs and the gregorian reform*, Oxford, 1970.

⁵² La traduction est celle de BAUTIER, *Helgaud de Fleury, Epitome Vitae regis Rotberti pii*, Paris, 1965, § 27, p. 125. Cf. aussi texte dans *R.H.F.*, t. x, p. 114.

⁵³ Helgaud est moine dès 988/1004 ; il a composé son ouvrage sans doute vers 103 (BAUTIER, *op. cit.*, pp. 18 et 37). Il connaissait personnellement le roi (cf. § 26 de la *Vita*) et il était particulièrement bien informé (cf. les pages remarquables consacrées par BAUTIER au milieu de l'auteur, *op. cit.*, pp. 30 et ss.).

⁵⁴ Cf. sa description du physique de Robert : BAUTIER, *op. cit.*, § 2, p. 58.

⁵⁵ Cf. LEMARIGNIER, *Autour de la royauté française...*, B.E.C., 1955, p. 10.

⁵⁶ Cf. BLOCH, *Les rois thaumaturges...*

⁵⁷ BAUTIER, *op. cit.*, § 27, p. 126.

⁵⁸ Le meilleur exemple en est fourni par le *Liber Miraculorum Sanctae Fidis*. Cf. *supra*, chap. 3, pp. 265 et ss.

son pays. Mais ce voyage est insolite en soi. Voilà un roi qui, mis à part deux voyages à Rome ⁵⁹ chose normale pour un grand de l'époque, n'a jamais, dans son propre royaume dépassé la latitude de Saint-Jean-d'Angély, de Bourges ou de Beaune, si l'on en croit diplômes et chroniques ⁶⁰. Son père Hugues Capet n'avait pas fait mieux, son fils Henri fera moins encore. Et son biographe, ou mieux son hagiographe, nous le montre cheminant entre Saint-Gilles et Toulouse, sans hâte, s'arrêtant pour baiser les mains des lépreux, distribuer des deniers aux pauvres, honorer et prier les saints ⁶¹. Miracle de la piété, pensera-t-on d'abord, qui entraîne Robert si loin de ses palais. Rien n'est moins sûr, et nous sommes ici prisonniers du moine Helgaud pour qui tout acte de son héros est un acte de piété, et n'est que cela ⁶². Certes, Robert était pieux, Robert était l'ami des moines, mais c'était aussi un roi énergique et habile, non le dévôt un peu étriqué, le mari pusillanime que décrit Helgaud. Le voyage de Robert est un pèlerinage, soit, et ce serait une erreur grave de l'oublier ; c'est aussi un acte politique. Un pèlerinage peut-il n'être pas politique quand c'est un roi qui l'accomplir ? Admettre ce voyage, c'est donc admettre sa signification implicite, qu'il y a eu une politique méridionale de Robert le Pieux, comme il y a eu par exemple la politique bourguignonne de ce même roi ; c'est admettre que ses vues et ses ambitions politiques ont eu une ampleur que l'on avait pas coutume de leur accorder jusqu'ici. Le moyen pourtant de mettre en doute Helgaud ? S'il déforme les actes de son roi, il n'invente pas, il est même scrupuleux ; et c'est aux contemporains du défunt qu'il parle. Certes, il est presque le seul à avoir parlé de ce voyage, mais qui d'autre le pouvait ? Les chroniques de ces régions ? Il n'y en a pratiquement pas. Les chartiers des abbayes visitées ? Les dons que leur a faits le roi étaient en deniers, non en terres ⁶³ ; il y a longtemps que le roi n'en avait plus dans le Midi. Il aurait pu accorder aux abbés des diplômes de confirmation ; apparemment, la plupart n'ont pas estimé en avoir besoin ⁶⁴. C'est un paradoxe auquel il faut se résoudre, que le voyage de Robert le Pieux dans le Midi soit l'un des événements de sa vie le plus obscur mais aussi le plus assuré ⁶⁵. Faute, et Helgaud l'avoue, d'une véritable biographie du roi ⁶⁶, les quelques lignes que consacre à ce voyage la *Vita Roberti regis* sont un témoignage capital, qu'on ne peut laisser de côté, sur l'histoire de ce temps ; il faut d'abord les scruter pour établir du mieux possible l'aspect matériel du voyage, l'itinéraire au sens large du terme. Il faut ensuite, pour comprendre le but poursuivi par le roi, replacer l'événement dans le contexte politique aquitain et nous interroger sur les conséquences d'un tel voyage.

§ 1. — L'ITINÉRAIRE ROYAL.

⁵⁹ Un voyage, auquel participait Angelran, futur abbé de Saint-Riquier (LOT, *Chronique de l'abbaye de Saint-Riquier*, Paris, 1894, p. 181) qu'il fit entre 1008 et 1012 (PFISTER, *Etude sur le règne de Robert le Pieux*, Paris, 1894, p. 68) et un deuxième qu'il fit probablement en 1020 ou 1021, comme nous le montrerons plus loin (p. 451). N.B. aussi le problème du voyage pour aller chercher Constance d'Arles, qui finit sur la Loire. *Supra*, n. 109.

⁶⁰ PFISTER, *op. cit.*, p. 287, NEWMAN, *Catalogue...* n. 20 ; *ibid.* n° 83 (BRUHL, *Fodrum, gistum, servitium regis ; studien zu den wirtschaftlichen grundlagen des Königtums*, Köln-Graz, 1968).

⁶¹ *Manu proprio data denariorum summam et ore proprio figens eorum manibus oscula... Ad Sanctos Dei adit, oral, honorat, aures eorum precibus humillimis et salutaribus pulsat...*, BAUTIER, *op. cit.*, § 27, p. 126.

⁶² Cf. la mise au point de BAUTIER, *op. cit.*, p. 35.

⁶³ *Quo itinere multa ab eo fuerunt dona sanctis data, ac pauperibus vero ejus manus numquam fuit vacua*, BAUTIER, *op. cit.*, § 27, p. 126. De même Constance, la seconde femme de Robert, avait été dotée par son père, le marquis de Provence Guillaume, non en terres, mais en or. (POLY, *La Provence...*, p. 159).

⁶⁴ Comparer les cartes significatives dressées pour les diplômes des derniers Carolingiens (carte 3) par LEMARIGNIER, *Le gouvernement royal aux premiers temps capétiens*, Paris, 1965, *in fine*. Sur un tel désintéret en Catalogne, cf. D'ABADAL, *Els primers comtes catalans, Barcelona*, 1961, pp. 2,91 et ss.

⁶⁵ BAUTIER, tout en reconnaissant « le très grand intérêt » du passage (p. 48) s'en tient, faute de mieux, à la datation de PFISTER (*ibid.*, p. 123. n. 5) juste avant la mort du roi, ce qui réduit le voyage à peu de choses (PFISTER, *Op. Cit.*, P. LXXXVI et 294). BRUHL, *op. cit.*

⁶⁶ *Cetera quae sunt de seculi militais hostibus, devictis, honoribus virtute et ingenio acquisitis, istoriographis scribenda relinquimus* (BAUTIER, *op. cit.*, § 30, p. 138).

L'itinéraire de Robert est décrit par Helgaud de façon allégorique, mais précise ⁶⁷ ; chaque arrêt important est symbolisé par un ou deux saints, qui accueillent le roi dans le diocèse où il pénètre. Ainsi, saint Étienne (Bourges) et saint Mayeul (Souvigny) le reçoivent dans le diocèse de Bourges, saint Julien (Brioude) dans celui de Clermont, et Notre-Dame (Le Puy) dans celui du Puy, de nouveau Notre-Dame (Nîmes) et Saint-Gilles (l'abbaye de ce nom) dans celui de Nîmes, saint Vincent (Castres) et saint Sernin (Toulouse) dans celui de Toulouse, saint Antonin (abbaye de ce nom) et sainte Foy (Conques) dans celui de Rodez, et enfin, seul, saint Géraud (Aurillac) dans le diocèse de Clermont, qui le rend à saint Étienne (Bourges) ⁶⁸. Soit 1.500 km au bas mot ⁶⁹. C'est là un long périple. Si long même qu'un doute vient à l'esprit : Helgaud précise que le voyage a commencé pendant le Carême, et s'est terminé la veille du jour des Rameaux (le roi a passé les Rameaux à Bourges avant de repartir pour Orléans), ce qui fait au maximum 35 jours, soit des étapes journalières de 43 km. À première vue, cela ne choque pas ; un examen plus attentif révèle que ce calcul est tout bonnement impossible. D'abord il est impensable que Robert ne se soit pas arrêté aux cités et abbayes mentionnées par Helgaud : c'est précisément pour y prier qu'il s'était mis en chemin, si l'on en croit son biographe. Accordons-lui un jour pour ses dévotions à chaque saint, ce qui, remarquons-le, est très peu pour un roi généreux qu'on a dû tenir à recevoir avec un certain faste ; les rites ne s'improvisent pas. Robert aurait dû faire alors 62 à 63 km par jour. Sur un court trajet, cette moyenne n'est pas impossible, et, telle journée exceptionnelle, en été, un cavalier pourra parcourir 80 km au risque de crever son cheval ⁷⁰. Mais pas durant un mois, pas pendant le Carême où les jours sont courts, pas sur un trajet constitué pour les deux-tiers de routes de montagne ⁷¹. En fait, Helgaud lui-même nous donne une idée de la vitesse à laquelle chevauche le roi Robert : parti de Bourges le lendemain des Rameaux, il n'est arrivé à Orléans que pour Pâques, parcourant ainsi 20 km par jour, en plaine. À cette vitesse, il avait en effet le temps d'embrasser les lépreux et de donner des deniers aux pauvres, de prier les saints et même de faire des miracles. Le voyage de Robert vers le Sud reprend sa véritable physionomie : non pas la cavalcade d'un centaure isolé et farouche, mais la lente et digne procession d'une suite royale, menée par un demi-saint vers lequel accourent les petites gens. Comment dans ces conditions, expliquer les dates que donne Helgaud ? D'une façon très simple. Ce qui intéresse Helgaud, c'est que son héros soit parti « un carême », qu'il soit revenu « à Pâques », et non le délai qui s'est écoulé entre ces deux fêtes. Ce délai ne peut être celui de 35 jours, c'est donc forcément celui d'un an plus 35 jours, ou plus exactement du Carême d'une année aux Pâques de l'année suivante. Plus qu'il n'en faut assurément pour par-courir l'itinéraire décrit : non content de pérégriner dans le Midi, Robert y a donc séjourné.

⁶⁷ Cap. XXX.

⁶⁸ BAUTIER a identifié les abbayes de Saint-Étienne de Bourges (*op. cit.*, p. 126, n. 2 à 9), mais néglige les deux Notre-Dame, qui ne peuvent pourtant se cumuler ni avec Saint-Julien, ni avec Saint-Gilles, cf. *infra*...

⁶⁹ 1505 par les routes modernes les plus courtes.

⁷⁰ Lambert, évêque d'Arras, parcourait la distance Chalons-Troyes (79 km) en une journée (LESTOCQUOY, *Note sur certains voyages au XIe s.*, dans *Studi...* Saporio... p. 182. De même le moine Richer de Saint-Rémy de Reims, pressé de retrouver son ami le chanoine Hériband de Chartres, pouvait pour un voyage de cinq jours, faire des étapes de 45 à 50 km, et tenter de franchir la distance Orbais-Château-Thierry-Meaux (74 km) en un jour ; au bout d'une trentaine de km, il se mit à pleuvoir, son cheval ralentit l'allure, et à 9 km de Meaux (65 km), le soir tombant, le cheval s'abattit. C'est en pleine nuit que Richer arriva dans la cité. Notons qu'il n'était accompagné que de deux personnes ; il n'avait donc pas de problèmes d'intendance (*Histoire des Francs*, § 50, éd. LATOUCHE, t. II, p. 224). L'archevêque d'Aix, Pons, aurait peut-être pu aller d'Aix à Arles en un jour, si la route n'avait pas été très dure (86 km par la route d'alors) ; en fait il y mettait deux jours (*G.C.*, t. III, Arles, n° 389).

⁷¹ Pour un voyage de quelque durée, les marchands pressés du XIIIe et du XIVe siècles comptaient AU MAXIMUM des étapes de 50 à 60 km en plaine, de 20 à 30 km en montagne pour la montée et de 40 à 50 km pour la descente ; une étape de 54 km signifie 8 à 10 heures de cheval (RENOUARD, *Etudes d'Histoire médiévale*, Paris, 1968, pp. 683 et 693). Ces chiffres doivent encore être réduits pour les grands personnages : sur une route de plaine, en Italie, de Rome à l'Arno, Sigeric, archevêque de Cantorbéry, franchissait en moyenne 14 km par jour, Eudes-Rigaud, archevêque de Rouen 31 km, et le roi Philippe-Auguste 20 km (DE LA RONCIERE, CONTAMINE, ROUCHE, DELORT, *L'Europe au Moyen-Age*, t. II, Paris, 1969, pp. 110 à 114. Le croisé Richard de Londres, en 1190, faisait 22,5 km. De Perpignan à Arles sur une route de plaine très plate, le pèlerin Benjamin de Tulède, couvrait 36 km par jour en moyenne (ASHER, *The itinerary of Rabbi Benjamin de Tuleda*, Londres, 1840). La suite pontificale était plus lente encore : pour aller d'Avignon à Pavie, Urbain II mettait 60 jours, soit 9 km par jour en moyenne (les arrêts ont dû être nombreux), et Calixte II, de Valence à Asti, un mois, soit près de 14 km par jour (CROZET, A.M., 1937, pp. 64 et ss.).

C'est cette ampleur du voyage et du séjour qui nous donne la clef de sa date ⁷². Les années du règne de Robert dans lesquelles peut apparemment avoir eu lieu ce voyage sont au nombre de six ⁷³ : Carême 1004 — Pâques 1005 ; Carême 1009 — Pâques 1010 ; Carême 1011 — Pâques 1012 ; Carême 1016 — Pâques 1017 ; Carême 1019 — Pâques 1020 ; Carême 1021 — Pâques 1022 ⁷⁴. Les seules années qui résistent à l'examen sont celle de 1019-1020 et celle de 1020-1021. Nous pencherons pour 1019-1020 (179). La très particulière formule de datation de l'acte de fondation de l'abbaye Saint-Geniès, dépendant de Psalmody, au diocèse de Nîmes ajoute après la date, 18 juillet 1019 : *disponente largissima benignitate Dei regnum sapienter rege Roberti regente, et bene vivendo ad perpetuum felicitatis gaudia merenda parvenire* ⁷⁵. Dans une région et à une époque où la simple mention du règne royal tend à disparaître, ces quelques lignes ne sont-elles pas le reflet de la gratitude des moines du diocèse de Nîmes pour le bon roi Robert ? Le pèlerin s'est donc mis en route à la fin du mois de février ou au début du mois de mars 1019 vers le Sud de son royaume ; il a séjourné sans doute au Puy, à Nîmes et à Toulouse, puis il est revenu à Orléans le 17 avril 1020.

⁷² PFISTER, *loc. cit.*, avait daté le voyage de 1031 à cause de la place que lui avait donnée Helgaud dans son récit. Le passage par lequel notre auteur introduit son développement, et que nous citons en tête de cet article, indique pourtant bien que la mort de Robert et son voyage ne sont pas plus liés que sa mort et ses constructions d'églises. Tout au plus peut-on retenir l'idée que le voyage a été entrepris assez tard dans la vie du roi.

⁷³ Toutes les années écartées sont celles où la présence du roi dans le Nord est attestée par un ou plusieurs actes non douteux du catalogue de NEWMAN, ou par des événements bien connus de la vie de Robert, comme par exemple les différentes étapes de sa politique bourguignonne (PFISTER, *op. cit.*, *passim*).

⁷⁴ Prenons dans l'ordre les six hypothèses : 1004-1005 : aucune présence sûre n'occupe cette année, mais elle se situe assez tôt dans le règne, ce qui cadre mal avec le texte d'Helgaud. Elle est peu probable. 1009-1010 : c'est de cette année, semble-t-il, qu'il faut dater un voyage de Robert à Rome. Ce voyage a eu lieu après le concile d'Orléans (peu après juillet 1008), et peu avant l'accession de Thierry au siège d'Orléans, elle-même antérieure à la nomination de Gauzlin au siège de Bourges (peu après janvier-février 1012, BAUTIER, *op. cit.*, p. 21, mieux que PFISTER, *op. cit.*, qui donnait 1013, p. 68). Il est peu probable que ce voyage soit en relation avec la bulle par laquelle le pape Jean XVIII (juin 1009) enjoignait (*precipimus*) au roi de faire comparaître devant lui à Pâques (1009) Liéry archevêque de Sens, et Foulque d'Orléans, coupables d'avoir méprisé le Saint-Siège lors du synode de 1008 sur l'exemption de Fleury (cf. BAUTIER, *op. cit.*, p. 50, n. 5 et le texte de la bulle, *ibid.*, p. 54). Le texte qui nous parle de ce voyage (*Translatio SS. Saviniani et Potentiani, in AA.SS.O.S.B., saec. VI, pars I, p. 263*), précise que la reine Constance, qui tremblait jusqu'ici devant sa rivale Berthe, acquit à partir du retour du roi une grande influence sur lui. Or, le périple de Robert dans le Midi suppose précisément, nous allons le voir, une telle influence. 1011-1012 : il faut écarter NEWMAN, n. 43 (sept. 1011) qui fait seulement allusion à une possible confirmation royale ; par contre, c'est peu après janvier-février 1012 que Robert essaie d'imposer Gauzlin comme archevêque à Bourges (BAUTIER, *loc. cit.*). Les Bituriges et leur vicomte résistèrent un certain temps mais se soumirent au retour de Gauzlin de Rome. Il y arriva peu après la mort de Serge IV en juin 1012, après le 5 janvier 1013 où il remet aux moines de Fleury les reliques rapportées de la ville sainte (BAUTIER, *Vita...* 20, p. 60), et très peu avant, le 1- décembre 1013, où il est enfin intronisé (17 ans, 3 mois et 7 jours avant sa mort, le 8 mars 1030). 1016-1017 : il faut écarter la date de 1016 proposée pour un voyage de Robert à Rome (cf. *infra*, p. 499, n. 195, la datation que nous proposons). Mais l'année est occupée par la délicate affaire de la nomination d'Ascelin de Tronchiennes au siège de Paris, après la mort de l'évêque Renaud, le 12 septembre 1016 (DEPUIN, *Essai sur la chronologie des évêques de Paris*, Bull. Philo. et Hist. du Comité... 1906, p. 233. 1020-1021 : NEWMAN, n. 51, donne une présence à Orléans en juin ; il est vrai que la date pourrait être rétablie : juin 1011 (cf. aussi une présence à Laon en 1020 : PFISTER, *op. cit.*, p. 66, et le voyage à Rome, *infra, loc. cit.*). 1021-1022 est interdite par la présence au concile de Verberie, entre mars et juin 1021. Peu après, d'ailleurs, la guerre éclate entre Eudes de Blois et le roi. NEWMAN, n. 55, PFISTER, p. 239. (Azelin encore évêque en 1016). Francon, chancelier encore en 1017 (9 juin), remplacé dès février 1018, le 27. Reste donc 1019-1020. Deux présences paraissent s'y opposer : un prétendu siège de Saint-Omer ; mais PFISTER, pour le situer, se fonde (d'ailleurs sans conviction) sur une chronique qui ne craint pas de placer l'avènement de Robert en 1016 l... Et un acte daté de 1020, mais qui est fait, si l'on s'en tient à la datation par l'an du règne, entre le 30.12.1020 et le 29.12.1021 (NEWMAN, n. 50, PFISTER, n. 65).

⁷⁵ H.G.L., V, col. 369. Ont souscrit l'acte, les évêques de Maguelonne et de Nîmes, le comte de Soutancion (Melgueil), et l'abbé de Psalmody. Cf. titulature d'une chartre de Conques de juillet, c. 1019 (*Conq.* 80) : *Factum die mercoris, V, nonas julii, tempore quo francorum regnum titulo reges Rotberti sublimari videtur*. Datation de H.G.L., 371, oct. 1020.

N.B. Il est vrai que Bernard d'Angers ne parle pas du passage de Robert à Conques ni au Puy, alors que son troisième voyage dans cette dernière ville a lieu en 1020. On a par contre une trace du passage du roi dans la chronique de Saint-Flour qui nous montre Eustorge de Brezons et le prévôt Étienne aller au devant de lui (de Saint-Flour à Saint-Antonin) pour lui demander confirmation de la donation de leurs prédécesseurs : S.Fl., VI. *In tempore illo, cum Rotbertus rex venit ad Sanctum Antonium causa orationis, adventum ejus fuit (notum). Eustorgius de Brezons et Stephanus venerunt ante illum ; cui indicaverunt pro qua causa venissent. Quibus rex dedit illis omne illud quod petierunt ; et illi, repleti magna alacritate, portaverunt sigillum ad abbatem Odilonem quod acceperant a rege*. Après quoi, ils iront avec Odilon à Rome demander confirmation pontificale (S.Fl., VI.8), sans doute en 1024. Sur l'affaire de Saint-Flour en général, cf. *supra*, chap. 4, pp. 365-367.

La piété n'était pas le seul but de ce voyage, pas plus qu'elle n'en explique à elle seule les étapes comme nous allons essayer de le montrer maintenant.

§ 2. — LA SIGNIFICATION DU « PELERINAGE ».

Si l'itinéraire que nous fournit l'*Épitome* est des plus logiques, il pose cependant problème. Helgaud cite les sanctuaires visités par paires. L'ordre des paires est géographique, mais il est honorifique à l'intérieur des paires : il cite le sanctuaire le plus important dans la région, puis le second en ordre. Ainsi, Saint-Sernin de Toulouse précède Saint-Vincent de Castres parce qu'il lui est supérieur dans la hiérarchie, alors que le roi s'est bien évidemment d'abord arrêté à Castres, comme le commande la logique géographique. Il convient donc de bouleverser en partie l'itinéraire généralement admis : le diptyque Sainte-Marie et Saint-Julien concerne le Velay, avec Le Puy, cathédrale, et Brioude, basilique la plus célèbre ensuite... le « couple » suivant Sainte-Marie et Saint-Gilles devient évidemment Notre-Dame de Nîmes et Saint-Gilles du Gard alias Psalmody, ce qui est plus logique que Le Puy et Saint-Gilles, incompatibles géographiquement. Du même coup, une étape se trouve effacée de la carte : Clermont, qu'on voyait jusqu'à présent représentée par la première Saint-Marie ⁷⁶. À son retour, le roi ne passe pas non plus par la capitale de l'Auvergne, alors qu'il s'arrête de nouveau à Bourges. Le passage de Robert n'a pas honoré tous les saints lieux alors en vogue, et il n'a pas honoré qu'eux. Parmi les saints qui se sont mis à faire des miracles de son temps, Adhémar de Chabannes cite saint Cybard (d'Angoulême), saint Martial (de Limoges), saint Léonard (de Noblat, près de Limoges), saint Antonin (dans le diocèse de Cahors) ⁷⁷. À cette liste de reliques miraculeuses, il faut ajouter celles de saint Hilaire de Carcassonne ⁷⁸, celles de sainte Foy de Conques et de saint Privat de Mende, toutes deux célébrées par des opuscules du temps ⁷⁹, celles de saint Sernin (de Toulouse), de saint Mary (de Vabres), de saint Amand (de Rodez), un fragment de la Sainte Croix (de Gellone ou Charroux honorés lors d'un concile des environs de 1030) ⁸⁰. Une liste plus complète dressée à l'aide des testaments des grands de la Gothie peu avant l'an mil, montrerait encore plus nettement que Robert a fait un choix dans ses dévotions : il a négligé les saints limousins, ceux de la cité de Rodez, le saint patron de Carcassonne. En revanche, on le voit honorer Notre-Dame de Nîmes, qui pourtant ne semble jouir à cette époque d'aucune ferveur particulière, pas plus d'ailleurs que Saint-Étienne à Bourges, qui est la dédicace la plus banale que puisse avoir une cathédrale. On est, dans ces conditions, surpris par certains silences de l'itinéraire. Si les cathédrales de Bourges et de Nîmes sont mentionnées, pourquoi pas celle de Clermont ? Non loin de là, Saint-Austremoine à Issoire, pourtant honoré dans son testament par l'évêque de Clermont Étienne ⁸¹ ne méritait-il aucune visite ? Clermont et Issoire sont sur la route normale d'un voyageur qui va de Souvigny vers le Sud. On peut conjecturer que si Robert évite l'Auvergne septentrionale, c'est parce que *sa présence n'y est pas souhaitée*, que le pays lui est hostile ou que, tout au moins, il s'y passe des choses trop graves pour que le cortège du roi de France ose y risquer une étape. Robert est pourtant en bons termes avec le duc d'Aquitaine, et il ne devrait rien craindre d'une région théoriquement soumise, à celui-ci. On sent bien justement, comme nous l'avons déjà observé au début de notre étude ⁸², que le désordre dépasse depuis longtemps le réseau logique des alliances de haute politique, et que la suzeraineté du duc d'Aquitaine est bien lointaine et illusoire. Le détour du roi prouve que l'anarchie règne plus que

⁷⁶ Cf. BAUTIER, n. 173 *supra*. BOUDET, *Cartulaire de Saint-Flour*, p. 15, n. 9. *Nota* : le « Sainte-Marie » associé à Saint-Gilles peut aussi être Sainte-Marie de Quarante, lieu de pèlerinage fréquenté, à l'ouest de Béziers. Indice fourni par Pierre Bonnassie (cf. *La Catalogne*... p. 334).

⁷⁷ Ed. CHAVANON, Paris, 1897, pp. 162, 171, 181.

⁷⁸ *H.G.L.*, V, col. 262 et 293.

⁷⁹ Miracles de Sainte-Foy, rédigés avant le passage du roi. (Cf. n. 180 *supra*). Miracles de Saint-Privat, rédigés vers 1053-1095, éd. BRUNEL, Paris, 1912.

⁸⁰ Rodez, sous l'évêque Arnaud, *R.H.F.*, t. X, p. 380. Le pèlerinage au Puy est aussi attesté par les *Miracula S. Fidis* (I, 7). *Supra*, chap. 3, p. 279.

⁸¹ *Supra*, p. 436 et ss.

⁸² *Supra*, chap. 1^{er}.

jamais en Auvergne. Le pays est encore sous le coup des graves événements qui ont marqué les années 1013-1016⁸³ : « Débarrassés » du chef du clan angevin, Pons, les *Clermont* viennent encore une fois d'usurper le titre comtal⁸⁴. Ils sont soutenus dans leur entreprise par de nombreux fidèles qui paraissent dans leur entourage⁸⁵, et par l'Église locale : l'évêque de Clermont Étienne IV, n'est autre que le frère du (vi)comte Robert, et il doit son siège à la disparition de son prédécesseur homonyme et du clan adverse, Étienne III de Brioude dont l'assassinat avait déclenché la guerre civile⁸⁶. Le monastère clunisien de Sauxillanges est lui-même dans une situation ambiguë qui explique aussi que le roi Robert l'évite⁸⁷ ; il est pour ainsi dire colonisé par les *Clermont* et leurs alliés, et si l'on y reconnaît bien sûr l'autorité peu embarrassante de l'abbaye-mère et d'Odilon, on a perdu l'habitude de dater les chartes du règne du roi, on y préfère la royauté du Christ⁸⁸. Le pays n'est donc pas sûr, et peut-être au dernier moment préfère-t-on l'éviter : on a peur que le passage du roi engendre des troubles. Le pèlerinage se présente alors bien différemment de ce qu'il paraît : c'est plutôt une tournée d'inspection qu'un voyage pieux, une tentative bien aléatoire de remise en ordre du pays⁸⁹. Si la mission paraît aboutir dans le Sud, parce que le roi y a des appuis venant de l'épiscopat et des grands dont il joue le jeu depuis le début du siècle, la partie est plus rude au Nord, et en fait le voyage ne servira à rien.

La visite à Rome que Robert entreprend tout de suite après sa tournée dans le Midi montre qu'il se raccroche encore à l'espoir de contrôler ce pays rebelle ; Rome et Cluny, c'est tout un, et Cluny c'est le Midi. S'il se présente devant le Souverain Pontife comme le porte-parole des intérêts clunisiens, c'est en fait surtout pour lui un ultime recours que ce nouveau pèlerinage⁹⁰. Soutenu par le duc d'Aquitaine et le comte d'Anjou qui l'accompagnent et croient eux aussi détenir encore une part - d'autorité, le roi se retourne vers Rome pour qu'elle lui serve de caution supplémentaire. C'est à cette époque qu'Adalbéron de Laon, furieux de voir le roi prendre le parti de Cluny, se moque du moine Robert et du *roi* Odilon⁹¹. L'intervention pontificale semble même réussir ; elle est suivie d'une série

⁸³ *Supra*, p. 436 et ss.

⁸⁴ L'usurpation est d'ailleurs hésitante : en mars 1016 (*A.D.P.D.D.* 3G, arm. 18, sac A, c. 12) Robert est comte, avec mention du roi ; en avril 1017 (*ibid.*, c. 13), Robert est de nouveau vicomte et le roi est toujours reconnu.

⁸⁵ Entre autres les Du *Crest*, et les *Monton, les Paillers-Montboissier*, les Thiers-Huillaux. Cf. *Saux*. 476, 401, 402, 475, 701, 630, *A.D.P.D.D.*, 3G, A.18, s.l., c.12, 13. La trace d'un passage du roi à Thiers est hypothétique, cf. acte « manipulé » de BALUZE... *G.C.*, t. II, instr., col. 75-77, et CHAIX, *M.P.A.*, XII, p. 30.

⁸⁶ *Supra*, p. 437.

⁸⁷ Alors qu'à Souvigny, il ne craint rien ; le Berry et l'extrémité septentrionale de l'Auvergne ne lui sont pas hostiles à Bourges, Gauzlin est reconnu depuis 1017 ; *supra*, p. 437 et p. 234 (chap. 3).

⁸⁸ *Saux*. 475 et 701 (testament d'Étienne III) sans date... *Saux*. 476, contemporaine : *régnante D.N.J.C.* Ces actes se situent précisément entre 1016 (Robert est dit comte) et 1021 (mort d'Étienne : cf. *infra*). Le retard mis à l'exécution testamentaire de l'abbé Raoul (octobre 1021) alors qu'il est mort depuis mars (*A.D.P.D.D.*, 3G, Arm. 18, sac A, c.14) peut être une preuve de plus des troubles qui secouent l'Auvergne (?).

⁸⁹ Si c'est Cluny qui a fait appel à Robert, peut-être est-ce pour essayer de reprendre en main Sauxillanges.

⁹⁰ C'est la bulle du pape Benoît VIII pour la protection des propriétés clunisiennes qui donne la date du voyage à Rome de Robert (JAFFE, *Regesta*, n. 4013, *P.L.*, t. 139, c. 1628 et 1601 ; *Bull. cluniac.*, n. 6 et 7 ; *CLU*. 2703, et CHAIX, *M.P.A.*, n. XI et XIII). Odilon n'est pas à Rome avec Robert (POLY-BOURNAZEL, *op. cit.*, p. 254, n. 3 ; il y est allé en 1019 et y retournera en 1024, HOURLIER, *op. cit.* ...). Accompagnée d'une lettre circulaire adressée aux évêques de Bourgogne, d'Aquitaine et de Provence, au nombre desquels Étienne de Clermont et Frédo du Puy, la bulle de Benoît VIII est datée traditionnellement de 1016, mais on la croit aujourd'hui postérieure (POLY-BOURNAZEL, loc. cit., datent 1023 à la suite de MANTÉYER, *La Provence*, p. 274, n. 2 et POLY, *La Provence*, p. 177 et *Catalogue*, n° 89, datant 1020-1021, la lettre expédiée aux évêques s'adressant pour la Provence à la comtesse, veuve du comte Guillaume, mort le 4 mars 1019, et à sa belle-mère Azalais). Elle n'a pu être produite qu'avant septembre 1022, si c'est d'Étienne IV qu'il s'agit, celui-ci étant mort entre le mois d'octobre 1021, date à laquelle il préside à l'exécution testamentaire de l'abbé Raoul (*A.D.P.D.D.*, 3G, Arm. 18, -sac A, c. 14) et le 13 septembre 1022, date de la restitution d'Aydat par son frère Robert (*ibid.*, Arm. 19, sac. J, c. 1). Si Robert est en Auvergne du Carême 1019 à Pâques 1020 (17 avril), il n'est allé à Rome qu'en 1021, la bulle intervenant un 1^{er} avril.

⁹¹ HOURLIER, *op. cit.*, p. 83 et SACKUR, *op. cit.* Le roi soutient aussi Cluny parce qu'il y trouve son compte en Bourgogne où on relance la paix. (Concile de Verdun-sur-le-Doubs en 1021-1022, et concile d'Anse 1023-1025). Sur le *Carmen* et sa datation à partir de l'entente et des voyages de Robert et d'Odilon, cf. LEMARIGNIER, *Le gouvernement...* p. 79-81, n. 53. Sur les voyages d'Odilon à Rome. cf. JOTSAUD, *Vita Odilonis*, et *supra*, chap. 4, p. 400, n. 120.

de restitutions à Cluny, en Auvergne comme dans tout le Midi ⁹². Mais ces repentirs sont de courte durée. À Clermont, la mort de l'évêque Étienne III relance le désordre son frère, le comte Robert, usurpe l'abbaye d'Aydat que le prélat avait léguée au chapitre cathédral, et peut-être même confisque-t-il l'*episcopatus* ⁹³.

Le roi est à présent retourné au Nord où l'attendent de sérieux problèmes : il y est tout de suite confronté à une révolte des châtelains d'Ile-de-France ⁹⁴ et fin 1022, à la répression de l'hérésie d'Orléans ⁹⁵. Peu après mai 1023, et jus,qu'en 1025, il est occupé par la guerre entreprise contre le comte Eudes de Blois-Champagne à la suite du conflit qui a éclaté entre celui-ci et l'archevêque de Reims ⁹⁶. La véritable remise en ordre du Midi vient de Cluny et du « roi » Odilon, aidé des châtelains *corrects*, à commencer justement par les *Mercœur* en Auvergne : la fondation de Lavoûte, en 1025, en présence de l'abbé de Cluny et de toute sa famille, donne le ton. L'élan monastique qu'il inaugure est suivi par d'autres : les *Thiers*, les *Beaumont*, les *Turlande* ⁹⁷. En 1028, c'est un moine qui devient évêque de Clermont. Rencon, ancien doyen de l'Église de Bourges et surtout neveu du fondateur de l'abbaye de La Chaise-Dieu, saint Robert, lui-même parent d'Odilon ⁹⁸. En 1030, le roi lui accorde la monnaie, et quatre ans plus tard la cité ; au Puy, s'installe en 1030 un neveu d'Odilon, Étienne de Mercœur, doyen de Brioude et prévôt du chapitre cathédral. C'est Cluny seul qui reprend la Paix de Bourgogne ⁹⁹, fortifié par l'appui pontifical ; bientôt sera lancée la Trêve de Dieu, seconde phase institutionnelle du mouvement et qui le détachera définitivement des combinaisons politiques.

Le voyage du roi Robert dans le Midi est un échec politique dans la suite logique des errements carolingiens tardifs. Après cette malheureuse aventure, la royauté sera absente d'Auvergne jusqu'à Louis VI ¹⁰⁰. Seule Cluny a soutenu Robert dans l'expédition dont elle est peut-être l'instigatrice. L'affaire est donc encore plus clunisienne et populaire qu'on ne pense ; pour la congrégation bourguignonne, l'honneur est sauf : le but religieux du voyage a réussi, et la bulle pontificale de 1021-1023 vient prendre le relais de la garantie royale au rétablissement de l'ordre par l'Église. Pour la royauté, on va s'en tirer autrement : si même les grands dignitaires ecclésiastiques, comme les laïcs, ont évité de se compromettre, si aucun diplôme n'a été délivré, il faut bien qu'il reste quelque chose de ce voyage ! Il est normal que l'unique aspect du périple de Robert qui subsiste soit l'aspect de « pèlerinage religieux et populaire », celui qu'a mis en valeur Helgand en faisant de son héros le roi pieux dont se souviendra l'histoire traditionnelle. D'un côté on a le *fiasco* politique qu'on nous cache, de l'autre on a la biographie officielle qui nous montre le saint roi triomphant parmi les pauvres et les lépreux dans les régions acquises. Le seul écho que semble y avoir éveillé son passage et que véhiculera le fond légendaire, c'est celui des pauvres. Au Puy, on gardera le souvenir d'une visite

⁹² CLU. 2782, 2784, 2848. Pour l'Auvergne, CLU. 2408 (restitution de Téotard, visé dans la lettre de Benoît VIII). En Languedoc, cf. MAGNOU-NORTIER, *La société...* p. 391 (Castries) ; en Provence, POLY, *op. cit.*, p. 177.

⁹³ A.D.P.D.D., *loc. cit.* Robert se dit *comes Arvernium urbis atque suburbanorum omnium adjacentum prelatus*, et signe *Roberto infelicissime*. Aucune mention d'évêque à Clermont jusqu'à Rencon (1028).

⁹⁴ Sur cette révolte, cf. PFISTER, *op. cit.*

⁹⁵ BAUTIER, *L'hérésie d'Orléans...*

⁹⁶ BUR, *La formation du comté de Champagne...*, pp. 157 et ss.

⁹⁷ Cf. cartulaires de Cluny, Chamalières, fondation de La Chaise-Dieu.

⁹⁸ BOUDET, *Saint-Robert...* ; GAUSSIN, *L'abbaye de la Chaise-Dieu...* HOURLIER, *op. cit.*

⁹⁹ *Supra*, n. 196.

¹⁰⁰ Cf. BOURNAZEL, *Le gouvernement capétien au XIIIe siècle*, tableau et cartes p. 189 et ss. Parmi les présences épiscopales sous le règne de Louis VI, 'On note celle de l'évêque Aimeri de Clermont, en 1129 (tableau, p. 189 ; LUCHAIRE, *Louis VI le Gros, annales de sa vie et de son règne* (1081-1137), Paris, 1890, n° 433, VI). Les évêchés concernés par la diplomatie royale de Louis VI sont ceux de Clermont, du Puy, et de Mende (carte p. 193), les monastères ceux de Brioude, Issoire et Aurillac (carte p. 191). Sous Louis VII, en 1161, l'évêque Aldebert III de Mende se fait remarquer en entreprenant le lointain voyage de Paris : il se présente au roi et lui fait hommage. Au serment de fidélité de l'évêque, Louis VII répond par l'octroi de la fameuse charte appelée *Bulle d'or*. GRIMAUD et BAIMELLE, *Précis d'histoire du Gévaudan*, Paris-Mende, 1925, p. 125. Cf. *supra*, chap. 3, p. 233.

royale qui pourrait bien être celle de Robert ¹⁰¹. Ce n'est qu'au niveau populaire que le voyage laisse des traces avec l'image d'une royauté bienfaisante, débonnaire et légendaire ; et en fin de compte la méthode était déjà la bonne pour un roi sans pouvoirs de s'intéresser aux petites gens, ce que feront les rois thaumaturges, auréolant leur fonction d'une marque magique et regagnant ainsi un maigre mais certain prestige ¹⁰². Une nouvelle image de la royauté est née, qui lui permet de garder une parcelle d'influence sur les populations de ces provinces lointaines et désormais incontrôlées.

On retombe du même coup sur le côté populaire que nous avons souligné en commençant notre enquête sur la Paix ; c'est celui qui résiste en fin d'étude. En ce début du XI^e siècle, lorsqu'il est repris par Cluny qui en fait la Trêve, le mouvement se détache du politique pour devenir le grand élan de foi qu'il restera dans l'imagination populaire et qui préfigure déjà les croisades. Le phénomène de l'ostentation des reliques qui se développe maintenant lors des conciles de paix prend sa véritable signification. Les assemblées sont des occasions solennelles pour le clergé d'aller offrir les précieux restes des martyrs à la vénération des populations, et de canaliser ainsi leur attirance excessive pour ce genre de démonstrations. On va parfois très loin pour cela : pourquoi promener les reliques de saint Vivien de Figeac ou celles de saint Barnard de Romans jusqu'en Auvergne à l'occasion du concile du (Puy) — Saint-Paulien, sinon dans un but d'exaltation du rôle de l'Église dans la remise en ordre de la société ? ¹⁰³. Le *Livre des Miracles de Conques* nous montre les reliques de sainte Foy trônant aux synodes diocésains dans la plaine de Saint-Félix près de Rodez, parmi celles des saints patrons du Rouergue qui leur rendent hommage ¹⁰⁴ : l'abbaye en retire un surcroît d'autorité dans tout le diocèse, de la même manière que les sièges épiscopaux se servent de l'apostolicité des saints évangélistes du pays pour mieux « régner ». Les vies de saints sont revues et corrigées, les « faussaires » travaillent d'arrache-pied. C'est au XI^e siècle, et en même temps que la Paix de Dieu s'installe que sont réécrites les *vitæ* des saints patrons des diocèses du Centre de la Gaule : Vie et translation de saint Georges pour le Velay, des saints Mary et Austremonne pour l'Auvergne, des saints Front, Martial ou Vivien pour le Périgord, le Limousin ou le Quercy ; c'est aussi à cette époque que Bernard d'Angers rédige les *Miracles de Sainte-Foy* pendant que son collègue homonyme trouve ceux de Saint-Privat en Gévaudan ¹⁰⁵.

C'est dans un dessein conscient que l'Église dirige ces œuvres, le même dessein qui pousse le chapitre de Brioude à faire fabriquer à partir d'originaux du IX^e siècle de faux diplômes d'immunité pour consolider sa seigneurie abbatiale ¹⁰⁶. Les reliques de sainte Foy toujours sont promenées à Molompize dans une procession mémorable au son des trompettes -comme l'arche d'alliance.

¹⁰¹ Plus probablement que de Charlemagne, Louis le Pieux, Charles le Chauve. ODO DE GISSEY, *Discours historiques...* p. 93.

¹⁰² BLOCH M., *Les rois thaumaturges*, Paris, 1961.

¹⁰³ *Supra*, p. 417 et ss.

¹⁰⁴ I. 28.

¹⁰⁵ *Vita (Frontonis et) Georgii ep. Vellav.* (éd. CHASSAING, *Chroniques d'E. de MEDICIS*, t. 1, p. 7, et AA.SS., oct. 11, col. 407) écrite par GauL, bert, arrivé au Puy vers 975 (avec Guy d'Anjou ? comme Bernard d'Angers ?), cité au concile de Limoges de 1031 qui décidera de l'apostolicité de saint Martial (AD.CHAB., *Chron. Commemoratio...* et lettre sur l'apostolat de saint Martial...); FAYARD, *De Ruessium...* et *Les premiers évêques du Puy. Translatio S. Georgii, ibid.*, p. 56. Cf. aussi *Vita Marii*, AA. SS., Juin, 8, II.25, et le récit de la translation de ses ossements de Valjouzel près de Saint-Flour à Mauriac, translation organisée par la *nobilissima* Ermengarde, identifiée par BOUDET (*Cart. S. Fl.*, pp. CLXXII-CLXXIII) avec la seconde (?) épouse d'Amblard de Nonette (*supra*, chap. 2, p. 143). *Vita Stremonii*, AA.SS., nov. I, p. 61 et n. 211 ci-après. Cf. *sources*. Ces œuvres littéraires, comme les échanges de reliques, ont le mérite de montrer la concertation des milieux ecclésiastiques, les relations entretenues entre les diocèses dont les évêques sont amis (*supra*, Guy d'Anjou et ses collègues d'Aquitaine, de Viennoise ou de Provence ...).

¹⁰⁶ FOURNIER, *Les origines de Brioude*, p. 30. Et *supra*, chap. 3 et 4. C'est à Mozac où sont forgés aussi de faux diplômes de Pépin pour l'abbaye que sont composées les trois *Vitæ* successives d'Austremonne (AA. SS., *loc. cit.* ; LEVILLAIN, *Rec...* et MANTEYER, *La Provence*, pp. 63-64, n. 3 et n. 4). Cf. aussi, la « fausse » charte de Landevrat (*Supra*, chap. 4, p. 347). Même chose à Saint-Chaffre (*Vita Theofredi...* et *Vita Calminii...* [Saint-Chaffre, Tulle et Mozac] et « faux » diplômes ...) et à Mauriac (*Vita Marii, supra*, et fausse charte de Théodchilde ...). On a là plus que des coïncidences.

Marcellin Boudet nous en a donné une description folklorique mais saisissante et qui fait bien ressortir le côté « propagandiste » de l'ostentation :

« La grande procession annuelle, précédée de la châsse, des croix fulgurantes de pierreries, et suivie d'un immense cortège, se déroule plus que jamais entre la double haie des foules agenouillées, traversant la Planèze de part en part jusqu'à Talizat et de là jusqu'à Molompize, dans les gorges de l'Alagnon, semant les miracles sur son passage »¹⁰⁷.

On sent bien toute la nouveauté qui touche la religiosité traditionnelle auvergnate : ses manifestations sont désormais encadrées étroitement par une Église qui se structure et prépare la réforme grégorienne. Si la Paix a quelquefois des allures de résistance paysanne encouragée par l'Église, elles sont limitées, et cet appui est motivé : les clercs, comme les nobles, bien que de manière fort différente, cherchent à récupérer la sociabilité des ruraux « cassée » par la crise, à la contrôler dans des cadres fixes que sont les paroisses rurales et la liturgie. Ce n'est plus l'Église antique d'Auvergne qui agit là, mais une Église nouvelle, issue de Cluny et influencée par elle.

En même temps qu'elle protège la paysannerie et la reconforte par un nouvel environnement rituel, en même temps qu'elle propose à la noblesse belliqueuse un nouvel idéal, celui d'une chevalerie chrétienne et militant pour le royaume de Dieu¹⁰⁸, l'Église par la Paix-Trêve, légitime le nouvel ordre social. Elle va limiter donc reconnaître les violences des sires qui parfois la touchent mais qui surtout enserrant cette paysannerie, et par conséquent légaliser les coutumes mauvaises imposées aux rustres. Ce n'est pas une illusion de la documentation d'ordinaire si pauvre qui nous montre la « seigneurialisation » poussée de la vie sociale, ni un hasard qui fait apparaître l'une des premières mentions de *mala consuetudines* dans le texte du concile du (Puy) Saint-Paulien tenu vers 994 ; les premières *convenientiae* interviennent d'ailleurs simultanément¹⁰⁹. C'est bien parce qu'il y a des mauvaises coutumes qu'il y a la Paix de Dieu et non le contraire¹¹⁰. La législation des conciles qui prend en compte le nouveau vocabulaire « féodal » opposant chevaliers et vilains, nobles et ignobles¹¹¹ légitime la nouvelle hiérarchie sociale qui en découle et qui entraîne l'emprise croissante de la seigneurie sur les actes de la vie paysanne. La théorie des trois ordres s'élabore.

Une royauté qui cache son échec dans le Midi par la sublimation de son pouvoir devenu fantomatique, une Église « clunisienne » qui propose aux ruraux une nouvelle sociabilité et aux sires qui les excellent un idéal valorisant leur fonction, il n'en faut pas plus pour prouver le changement qui touche la société auvergnate et que trahit la Paix. L'Auvergne est devenue féodale.

La Paix de Dieu institutionnalisée institutionnalise l'ordre féodal.

¹⁰⁷ M. BOUDET, *Cart. de Saint-Flour*, p. 201.

¹⁰⁸ Voir aussi l'utilisation du culte de l'archange-guerrier saint Michel, qui prend le relais de saint Maurice et de saint Georges précisément dans la seconde moitié du XIe siècle (*supra*, chap. 3, Saint-Michel-de-la-Cluse). V.G... DUBY *Les origines de la Chevalerie, dans Hommes et structures*, p. 335.

¹⁰⁹ Sur les mauvaises coutumes, cf. POLY-BOURNAZEL, *op. cit.*, p. 93 et ss., et MAGNOU-NORTIER, *Les mauvaises coutumes...*, dans *Structures féodales*, Rome, 1980, p. 135. *Convenientiae* : A.D.P.D.D., 3G, A.18, s.A, c.28, cité *supra*, chap. 4, p. 363 ; Br. 20, 279, 316, 639, 383 (1^{ère} m. du XIe s.), Saux, 311, 336, 404, 545, 568, 569, 589, 599, 688, 784, 790, 834, 852, 882, 895, 923, 978 (2- m. XI- s.). *Guirpitiones* : Saux, 58, 108 (fin Xe s.), 274, 482, 484, 576, 591 (1^{ère} m. XIe s.).

¹¹⁰ Pour les *mala consuetudines* en Auvergne, cf. FOURNIER, *Le peuplement...* pp. 370 et 389 et *supra*, chap. 4, p. 407, pour les premières mentions.

¹¹¹ *Milites ac rustici* : Sch. CCCCXIII. *Nobilis autlet ignobilis* : Br. 43, 134.

